

Commune de Morlon

Annexe 1 du règlement d'organisation du Conseil communal (art. 1 al. 2)

REPARTITION DES DICASTERES - PERIODE 2021 - 2026

DICASTERE	DOMAINES DE COMPETENCE	COMMISSIONS PERMANENTES SUBORDONNEES	SERVICES ADMINISTRATIFS SUBORDONNES	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E RESPONSABLE	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E SUPPLEANT-E
Administration communale, finances, voirie, relations publiques	Syndic	Commission financière	Secrétariat	Pascal Lauber	Patrick Audemars
Instruction publique, petite enfance, eau, épuration (AIS)	Vice-syndic			Patrick Audemars	Pascal Lauber
Aménagement du territoire, constructions, routes	Conseiller	Commission de l'aménagement et vélo		Samuel Barras	David Castella
Bâtiments et domaines communaux, forêt et environnement, agriculture, endiguement, sécurité	Conseiller	Commission de l'énergie		David Castella	Laura Pasquier
Santé et affaires sociales, senior, tourisme, affaires culturelles, sport	Conseillère	Commission senior		Laura Pasquier	Samuel Barras

Arrêté en séance de Conseil communal, le 23 avril 2021

La Secrétaire



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic